



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21065884



25 MAI 2021

Greffe

N° d'entreprise : 0442 553 491

Nom

(en entier) : Synerglass Soft

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue des Spinettes 7, 4140 Sprimont, Belgique

Objet de l'acte : Procuration spéciale

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration d.d. 4 décembre 2020:

1. Procuration spéciale à Audaces SRL, représentée par son gérant Audrey Massart

Après délibération, les administrateurs décident à l'unanimité d'octroyer à Audaces SRL, ayant son siège social à Rue de Thisnes 24A, B-4280 Hannut (RPM 0742.913.793), représentée par son gérant Audrey Massart, une procuration spéciale afin de représenter la Société en ce qui concerne les matières suivantes (sans préjudice des pouvoirs de représentation légales et statutaires):

- a) l'ouverture et la clôture de comptes bancaires;
- b) conformer à toutes les obligations légales en vertu de la législation sociale et fiscale et le droit des assurances;
- c) signer et recevoir de la correspondance avec des banques, des institutions financières, des autorités et l'administration; et
- d) représenter la Société vis-à-vis l'administration de la TVA en ce qui concerne les relevés, déclarations (trimestrielles), listes annuelles des clients assujettis, etc.

2. Procuration spéciale

Après délibération, les administrateurs décident à l'unanimité d'accorder une procuration spéciale à Dimitri Coun, Teona Aptsiauri, Lauranne Van den Maegdenbergh, Sofie Swaelens ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats Four and Five Law BV dont les bureaux sont situés en 2000 Anvers, Jan Van Gentstraat 1/101, chaque mandataire agissant seul et avec la possibilité de substitution, afin de faire publier les résolutions susmentionnées aux annexes du Moniteur Belge et de procéder à l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Sofie Swaelens

Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 03/06/2021 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).